### DEC150863DR20

Décision portant délégation de signature à M. Patrice REIS pour les actes relevant des attributions de la personne responsable des marchés (DU) de l'unité UMR7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis

## LE DIRECTEUR D'UNITE,

**Vu** l'ordonnance n° 2005-649 du 6 juin 2005 modifiée relative aux marchés passés par certaines personnes publiques ou privées non soumises au code des marchés publics ;

**Vu** le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS);

 ${\bf Vu}$  la décision DEC100014DAJ du 21 janvier 2010 portant détermination des niveaux d'évaluation des besoins et désignation des personnes responsables des marchés au CNRS ;

**Vu** la décision n° 123037INSHS du 12/12/2012 de nomination du directeur et du directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n°7321 intitulée Groupe de recherche en droit, économie et gestion de Nice Sophia Antipolis (GREDEG), M. Patrick MUSSO aux fonctions de directeur et M. Fabrice SIIRIAINEN aux fonctions de directeur adjoint ;

#### **DECIDE:**

### Article 1er

Délégation est donnée à M. Patrice REIS, maître de conférences, à l'effet de signer au nom du directeur d'unité tous les actes et décisions relevant de ses attributions de personne responsable des marchés en application de l'article 2.1 de la décision DEC100014DAJ susvisée<sup>1</sup>.

### Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrice REIS, délégation est donnée à Mme Agnès MOREAU, ingénieur d'étude aux fins mentionnées à l'article 1<sup>er</sup> de la présente décision.

### Article 3

Cette délégation de signature prend fin automatiquement en cas de changement de directeur (délégant) ainsi qu'en cas de changement du ou des délégataires ou du non-renouvellement de l'unité.

# Article 4

La présente décision sera publiée au Bulletin officiel du CNRS.

Fait à Valbonne, le 05/03/2015

Le directeur d'unité Patrick MUSSO

1

 $<sup>^{\</sup>rm 1}$  Pour mémoire le(la) directeur(trice) d'unité est personne responsable des marchés à hauteur de 134 000  $\rm \xi$  HT au 01/01/2014